



ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

DEUXIÈME SESSION

QUARANTE-DEUXIÈME LÉGISLATURE

Commission des institutions

Rapport

Étude détaillée du projet de loi n° 7, Loi visant à faciliter le déroulement des prochaines élections générales provinciales dans le contexte de la pandémie de la COVID-19 et modifiant la Loi électorale
(Texte adopté avec des amendements, dont un au titre)

Procès-verbaux des séances des 7, 8 et 9 décembre 2021

2021

TABLE DES MATIÈRES

PREMIÈRE SÉANCE, LE MARDI 7 DÉCEMBRE 2021	1
REMARQUES PRÉLIMINAIRES	2
ÉTUDE DÉTAILLÉE	2
DEUXIÈME SÉANCE, LE MERCREDI 8 DÉCEMBRE 2021	7
ÉTUDE DÉTAILLÉE (suite)	8
TROISIÈME SÉANCE, LE JEUDI 9 DÉCEMBRE 2021	17
ÉTUDE DÉTAILLÉE (suite)	18
REMARQUES FINALES	29

ANNEXES

- I. Amendements adoptés
- II. Amendements non adoptés
- III. Documents déposés

Première séance, le mardi 7 décembre 2021

Mandat : Étude détaillée du projet de loi n° 7, Loi visant à faciliter le déroulement des prochaines élections générales provinciales dans le contexte de la pandémie de la COVID-19 et modifiant la Loi électorale (Ordre de l'Assemblée le 24 novembre 2021)

Membres présents :

- M. Bachand (Richmond), président
- M. Bérubé (Matane-Matapédia), porte-parole du troisième groupe d'opposition responsable de la réforme des institutions démocratiques, en remplacement de M^{me} Hivon (Joliette)
- M^{me} D'Amours (Mirabel)
- M^{me} Lachance (Bellechasse)
- M. Lamothe (Ungava)
- M^{me} LeBel (Champlain), ministre responsable des Institutions démocratiques et de la Réforme électorale
- M. Lefebvre (Arthabaska) en remplacement de M^{me} Lavallée (Repentigny)
- M^{me} Nichols (Vaudreuil) en remplacement de M. Rousselle (Vimont)
- M^{me} Picard (Soulanges) en remplacement de M. Martel (Nicolet-Bécancour)
- M. Provençal (Beauce-Nord) en remplacement de M. Lévesque (Chapleau)
- M. Tanguay (LaFontaine)
- M. Thouin (Rousseau) en remplacement de M. Lemieux (Saint-Jean)
- M^{me} Weil (Notre-Dame-de-Grâce)
- M. Zanetti (Jean-Lesage), porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière d'institutions démocratiques

Autres participants (par ordre d'intervention) :

- M. Pierre Reid, directeur général des élections du Québec
 - M^e Benoit Coulombe, Service des affaires juridiques, Direction du financement politique et des affaires juridiques, Directeur général des élections du Québec
 - M. Jean-François Blanchet, adjoint au directeur général des élections et directeur des opérations électorales
-

La Commission se réunit à la salle Pauline-Marois de l'hôtel du Parlement.

À 10 h 05, M. Bachand (Richmond) déclare la séance ouverte.

M^{me} la secrétaire informe la Commission des remplacements.

M. le président dépose le document coté CI-200 (annexe III).

REMARQUES PRÉLIMINAIRES

M^{me} LeBel (Champlain), M. Tanguay (LaFontaine), M. Bérubé (Matane-Matapédia), M^{me} Nichols (Vaudreuil) et M^{me} Weil (Notre-Dame-de-Grâce) font des remarques préliminaires.

ÉTUDE DÉTAILLÉE

Il est convenu de permettre à MM. Reid et Blanchet ainsi qu'à M^e Coulombe de prendre la parole.

À 11 h 15, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 13 minutes.

Articles 1, 2 et 3 : Il est convenu de suspendre l'étude des articles 1, 2 et 3.

Article 4 : Après débat, il est convenu de suspendre l'étude de l'article 4.

Il est convenu de procéder à l'étude de l'article 63.

Article 63 : Un débat s'engage.

À 11 h 54, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 26 minutes.

M^{me} LeBel (Champlain) propose l'amendement coté Am 1 (annexe I).

Après débat, l'amendement est adopté.

Le débat se poursuit.

À 12 heures, la Commission suspend ses travaux jusqu'après les affaires courantes.

À 15 h 16, la Commission reprend ses travaux.

M. le président informe la Commission qu'il n'y a pas de droit de vote par procuration, conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 14 septembre 2021.

Le débat se poursuit.

À 15 h 34, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 10 minutes.

M. Tanguay (LaFontaine) propose l'amendement coté Am 2 (annexe I).

L'amendement est adopté.

L'article 63, amendé, est adopté.

Il est convenu de reprendre l'étude de l'article 4 suspendue précédemment.

Article 4 (suite) : Après débat, l'article 4 est adopté.

À 15 h 40, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Article 4.1 : M. Tanguay (LaFontaine) propose l'amendement coté Am a (annexe II).

Un débat s'engage.

À 16 h 25, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Après débat, l'amendement est mis aux voix. À la demande de M. Tanguay (LaFontaine), M^{me} la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M^{me} Nichols (Vaudreuil), M. Tanguay (LaFontaine) et M^{me} Weil (Notre-Dame-de-Grâce) - 3.

Contre : M^{me} D'Amours (Mirabel), M^{me} LeBel (Champlain), M. Lefebvre (Arthabaska), M^{me} Picard (Soulanges), M. Provençal (Beauce-Nord), M. Thouin (Rousseau) et M. Zanetti (Jean-Lesage) - 7.

Abstention : M. Bachand (Richmond) - 1.

L'amendement est rejeté.

Article 5 : Un débat s'engage.

À 17 h 26, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 38 minutes.

M. Tanguay (LaFontaine) propose l'amendement coté Am 3 (annexe I).

Un débat s'engage.

À 18 heures, la Commission suspend ses travaux jusqu'à 19 h 30.

À 19 h 36, la Commission reprend ses travaux.

Après débat, l'amendement est adopté.

L'article 5, amendé, est adopté.

Article 6 : L'article 6 est adopté.

Article 7 : Après débat, l'article 7 est adopté.

Il est convenu de procéder à l'étude de l'article 87.

Article 87 : M^{me} LeBel (Champlain) propose l'amendement coté Am 4 (annexe I).

Après débat, l'amendement est adopté.

L'article 87, amendé, est adopté.

Article 8 : Après débat, l'article 8 est adopté.

Article 9 : Un débat s'engage.

À 20 h 36, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

L'article 9 est adopté.

Article 10 : L'article 10 est adopté.

Article 11 : Après débat, l'article 11 est adopté.

Article 11.1 : M^{me} LeBel (Champlain) propose l'amendement coté Am 5 (annexe I).

Après débat, l'amendement est adopté et le nouvel article 11.1 est donc adopté.

Article 12 : Après débat, il est convenu de suspendre l'étude de l'article 12.

Il est convenu de procéder à l'étude de l'article 59.

Article 59 : Après débat, l'article 59 est adopté.

Il est convenu de reprendre l'étude de l'article 12 suspendue précédemment.

Article 12 (suite) : Après débat, l'article 12 est adopté.

Il est convenu de procéder à l'étude de l'article 48.

Article 48 : Après débat, l'article 48 est adopté.

Il est convenu de procéder à l'étude de l'article 53.

Article 53 : Un débat s'engage.

À 21 h 29, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 12 minutes.

À 21 h 30, M. le président lève la séance et la Commission ajourne ses travaux sine die.

La secrétaire de la Commission,

Le président de la Commission,

Original signé par

Original signé par

Astrid Martin

André Bachand

AM/mcb

Québec, le 7 décembre 2021

Deuxième séance, le mercredi 8 décembre 2021

Mandat : Étude détaillée du projet de loi n° 7, Loi visant à faciliter le déroulement des prochaines élections générales provinciales dans le contexte de la pandémie de la COVID-19 et modifiant la Loi électorale (Ordre de l'Assemblée le 24 novembre 2021)

Membres présents :

M. Bachand (Richmond), président

M^{me} Blais (Abitibi-Ouest) en remplacement de M. Martel (Nicolet-Bécancour)

M^{me} Boutin (Jean-Talon) en remplacement de M. Lemieux (Saint-Jean)

M^{me} D'Amours (Mirabel)

M^{me} Lachance (Bellechasse)

M^{me} LeBel (Champlain), ministre responsable des Institutions démocratiques et de la Réforme électorale

M^{me} Nichols (Vaudreuil) en remplacement de M. Rousselle (Vimont)

M^{me} Picard (Soulanges) en remplacement de M. Lévesque (Chapleau)

M^{me} Proulx (Côte-du-Sud) en remplacement de M^{me} Lavallée (Repentigny)

M. Tanguay (LaFontaine)

M^{me} Weil (Notre-Dame-de-Grâce)

M. Zanetti (Jean-Lesage), porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière d'institutions démocratiques

Droit de vote par procuration :

M^{me} Lachance (Bellechasse) pour M. Lamothe (Ungava)

Autres participants (par ordre d'intervention) :

M. Pierre Reid, directeur général des élections du Québec

M^e Benoit Coulombe, Service des affaires juridiques, Direction du financement politique et des affaires juridiques, Directeur général des élections du Québec

M. Jean-François Blanchet, adjoint au directeur général des élections et directeur des opérations électorales

La Commission se réunit à la salle Pauline-Marois de l'hôtel du Parlement.

À 11 h 30, M. Bachand (Richmond) déclare la séance ouverte.

M. le secrétaire informe la Commission des remplacements.

M. le secrétaire informe la Commission du droit de vote par procuration, conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 14 septembre 2021.

M. le président indique que, pour la durée de la séance, tous les votes se tiendront par appel nominal, conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 14 septembre 2021.

ÉTUDE DÉTAILLÉE (suite)

Article 53 (suite) : M^{me} LeBel (Champlain) propose l'amendement coté Am 6 (annexe I).

L'amendement est mis aux voix. M. le secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M^{me} Blais (Abitibi-Ouest), M^{me} D'Amours (Mirabel), M^{me} Lachance (Bellechasse), M. Lamothe (Ungava), M^{me} LeBel (Champlain), M^{me} Nichols (Vaudreuil), M^{me} Picard (Soulanges), M^{me} Proulx (Côte-du-Sud), M^{me} Weil (Notre-Dame-de-Grâce) et M. Zanetti (Jean-Lesage) - 10.

Contre : Aucun.

Abstention : M. Bachand (Richmond) - 1.

L'amendement est adopté.

L'article 53, amendé, est adopté (vote identique au vote sur l'amendement coté Am 6).

Il est convenu d'étudier les articles du projet de loi dans l'ordre proposé par M^{me} LeBel (Champlain).

Article 56 : Un débat s'engage.

Il est convenu de permettre à MM. Reid et Blanchet ainsi qu'à M^e Coulombe de prendre la parole.

Après débat, l'article 56 est adopté (vote identique au vote sur l'amendement coté Am 6).

Article 57 : Après débat, l'article 57 est adopté (vote identique au vote sur l'amendement coté Am 6).

Article 58 : Après débat, l'article 58 est adopté (vote identique au vote sur l'amendement coté Am 6).

Article 61 : Après débat, l'article 61 est adopté (vote identique au vote sur l'amendement coté Am 6).

Article 72 : Après débat, l'article 72 est adopté (vote identique au vote sur l'amendement coté Am 6).

Articles 84 et 86 : Les articles 84 et 86 sont adoptés (votes identiques au vote sur l'amendement coté Am 6).

Article 98 : Après débat, l'article 98 est adopté (vote identique au vote sur l'amendement coté Am 6).

Articles 106 et 133 : Les articles 106 et 133 sont adoptés (votes identiques au vote sur l'amendement coté Am 6).

Article 13 : Après débat, l'article 13 est adopté (vote identique au vote sur l'amendement coté Am 6).

Article 14 : Après débat, l'article est mis aux voix. M. le secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M^{me} Blais (Abitibi-Ouest), M^{me} D'Amours (Mirabel), M^{me} Lachance (Bellechasse), M. Lamothe (Ungava), M^{me} LeBel (Champlain), M^{me} Nichols (Vaudreuil), M^{me} Picard (Soulanges), M^{me} Proulx (Côte-du-Sud) et M^{me} Weil (Notre-Dame-de-Grâce) - 9.

Contre : Aucun.

Abstention : M. Bachand (Richmond) - 1.

L'article 14 est adopté.

Article 16 : Après débat, l'article 16 est adopté (vote identique au vote sur l'article 14).

Article 18 : Après débat, l'article est mis aux voix. M. le secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M^{me} Blais (Abitibi-Ouest), M^{me} D'Amours (Mirabel), M^{me} Lachance (Bellechasse), M. Lamothe (Ungava), M^{me} LeBel (Champlain), M^{me} Nichols (Vaudreuil), M^{me} Picard (Soulanges) et M^{me} Weil (Notre-Dame-de-Grâce) - 8.

Contre : Aucun.

Abstention : M. Bachand (Richmond) - 1.

L'article 18 est adopté.

Article 36 : Après débat, l'article est mis aux voix. M. le secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M^{me} Blais (Abitibi-Ouest), M^{me} D'Amours (Mirabel), M^{me} Lachance (Bellechasse), M. Lamothe (Ungava), M^{me} LeBel (Champlain), M^{me} Nichols (Vaudreuil), M^{me} Picard (Soulanges), M^{me} Proulx (Côte-du-Sud) et M^{me} Weil (Notre-Dame-de-Grâce) - 9.

Contre : Aucun.

Abstention : M. Bachand (Richmond) - 1.

L'article 36 est adopté.

Article 15 : Après débat, l'article 15 est adopté (vote identique au vote sur l'article 36).

Article 17 : Après débat, l'article 17 est adopté (vote identique au vote sur l'article 36).

Article 19 : Après débat, l'article 19 est adopté (vote identique au vote sur l'article 36).

Article 67 : Un débat s'engage.

À 12 h 38, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 9 minutes.

Il est convenu de suspendre l'étude de l'article 67.

Article 132 : Il est convenu de suspendre l'étude de l'article 132.

Article 20 : Après débat, l'article est mis aux voix. M. le secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M^{me} Blais (Abitibi-Ouest), M^{me} D'Amours (Mirabel), M^{me} Lachance (Bellechasse), M. Lamothe (Ungava), M^{me} LeBel (Champlain), M^{me} Nichols (Vaudreuil), M^{me} Picard (Soulanges) et M^{me} Weil (Notre-Dame-de-Grâce) - 8.

Contre : Aucun.

Abstention : M. Bachand (Richmond) - 1.

L'article 20 est adopté.

Article 21 : Un débat s'engage.

À 12 h 45, la Commission suspend ses travaux jusqu'à 15 heures.

À 15 h 07, la Commission reprend ses travaux.

Après débat, l'article est mis aux voix. M. le secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M^{me} Blais (Abitibi-Ouest), M^{me} Boutin (Jean-Talon), M^{me} D'Amours (Mirabel), M^{me} Lachance (Bellechasse), M. Lamothe (Ungava), M^{me} LeBel (Champlain), M^{me} Proulx (Côte-du-Sud), M. Tanguay (LaFontaine), M^{me} Weil (Notre-Dame-de-Grâce) et M. Zanetti (Jean-Lesage) - 10.

Contre : Aucun.

Abstention : M. Bachand (Richmond) - 1.

L'article 21 est adopté.

Il est convenu de reprendre l'étude de l'article 67 suspendue précédemment.

Article 67 (suite) : M^{me} LeBel (Champlain) propose l'amendement coté Am 7 (annexe I).

Après débat, l'amendement est adopté (vote identique au vote sur l'article 21).

L'article 67, amendé, est adopté (vote identique au vote sur l'article 21).

Il est convenu de reprendre l'étude de l'article 132 suspendue précédemment.

Article 132 (suite) : Un débat s'engage.

À 16 heures, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 15 minutes.

Le débat se poursuit.

Il est convenu de suspendre l'étude de l'article 132.

Article 22 : Après débat, l'article est mis aux voix. M. le secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M^{me} Boutin (Jean-Talon), M^{me} D'Amours (Mirabel), M^{me} Lachance (Bellechasse), M. Lamothe (Ungava), M^{me} LeBel (Champlain), M^{me} Proulx (Côte-du-Sud), M. Tanguay (LaFontaine), M^{me} Weil (Notre-Dame-de-Grâce) et M. Zanetti (Jean-Lesage) - 9.

Contre : Aucun.

Abstention : M. Bachand (Richmond) - 1.

L'article 22 est adopté.

Article 23 : Après débat, l'article est mis aux voix. M. le secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M^{me} Blais (Abitibi-Ouest), M^{me} Boutin (Jean-Talon), M^{me} D'Amours (Mirabel), M^{me} Lachance (Bellechasse), M. Lamothe (Ungava), M^{me} LeBel (Champlain), M^{me} Proulx (Côte-du-Sud), M. Tanguay (LaFontaine), M^{me} Weil (Notre-Dame-de-Grâce) et M. Zanetti (Jean-Lesage) - 10.

Contre : Aucun.

Abstention : M. Bachand (Richmond) - 1.

L'article 23 est adopté.

Article 24 : Après débat, l'article 24 est adopté (vote identique au vote sur l'article 23).

Il est convenu de reprendre l'étude de l'article 132 suspendue précédemment.

Article 132 (suite) : M^{me} LeBel (Champlain) propose l'amendement coté Am 8 (annexe I).

Après débat, l'amendement est adopté (vote identique au vote sur l'article 23).

L'article 132, amendé, est adopté (vote identique au vote sur l'article 23).

Article 25 : Après débat, l'article 25 est adopté (vote identique au vote sur l'article 23).

Article 41 : Après débat, l'article 41 est adopté (vote identique au vote sur l'article 23).

Article 42 : M^{me} LeBel (Champlain) propose l'amendement coté Am 9 (annexe I).

L'amendement est adopté (vote identique au vote sur l'article 23).

Après débat, l'article 42, amendé, est adopté (vote identique au vote sur l'article 23).

Article 43 : Un débat s'engage.

À 16 h 57, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 12 minutes.

Après débat, l'article est mis aux voix. M. le secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M^{me} Boutin (Jean-Talon), M^{me} D'Amours (Mirabel), M^{me} Lachance (Bellechasse), M. Lamothe (Ungava), M^{me} LeBel (Champlain), M^{me} Nichols (Vaudreuil), M^{me} Picard (Soulanges), M^{me} Proulx (Côte-du-Sud), M. Tanguay (LaFontaine) et M^{me} Weil (Notre-Dame-de-Grâce) - 10.

Contre : Aucun.

Abstention : M. Bachand (Richmond) - 1.

L'article 43 est adopté.

Une discussion s'engage.

Article 54 : Après débat, l'article 54 est adopté (vote identique au vote sur l'article 43).

Une discussion s'engage.

Article 55 : Après débat, l'article 55 est adopté (vote identique au vote sur l'article 43).

Article 69 : Après débat, l'article est mis aux voix. M. le secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M^{me} Boutin (Jean-Talon), M^{me} D'Amours (Mirabel), M^{me} Lachance (Bellechasse), M. Lamothe (Ungava), M^{me} LeBel (Champlain), M^{me} Nichols (Vaudreuil), M^{me} Picard (Soulanges), M^{me} Proulx (Côte-du-Sud), M. Tanguay (LaFontaine), M^{me} Weil (Notre-Dame-de-Grâce) et M. Zanetti (Jean-Lesage) - 11.

Contre : Aucun.

Abstention : M. Bachand (Richmond) - 1.

L'article 69 est adopté.

Article 70 : Après débat, l'article est mis aux voix. M. le secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M^{me} Boutin (Jean-Talon), M^{me} D'Amours (Mirabel), M^{me} Lachance (Bellechasse), M. Lamothe (Ungava), M^{me} LeBel (Champlain), M^{me} Nichols (Vaudreuil), M^{me} Picard (Soulanges), M^{me} Proulx (Côte-du-Sud), M. Tanguay (LaFontaine) et M. Zanetti (Jean-Lesage) - 10.

Contre : Aucun.

Abstention : M. Bachand (Richmond) - 1.

L'article 70 est adopté.

Article 79 : Après débat, l'article 79 est adopté (vote identique au vote sur l'article 70).

Article 110 : Après débat, l'article 110 est adopté (vote identique au vote sur l'article 70).

Article 113 : Après débat, l'article 113 est adopté (vote identique au vote sur l'article 70).

Article 26 : Après débat, l'article 26 est adopté (vote identique au vote sur l'article 70).

Article 18.1 : M^{me} LeBel (Champlain) propose l'amendement coté Am 10 (annexe I).

Après débat, l'amendement est mis aux voix. M. le secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M^{me} Blais (Abitibi-Ouest), M^{me} Boutin (Jean-Talon), M^{me} D'Amours (Mirabel), M^{me} Lachance (Bellechasse), M. Lamothe (Ungava), M^{me} LeBel (Champlain), M^{me} Nichols (Vaudreuil), M^{me} Proulx (Côte-du-Sud), M. Tanguay (LaFontaine) et M. Zanetti (Jean-Lesage) - 10.

Contre : Aucun.

Abstention : M. Bachand (Richmond) - 1.

L'amendement est adopté et le nouvel article 18.1 est donc adopté.

Article 27 : Après débat, l'article 27 est adopté (vote identique au vote sur l'amendement coté Am 10).

Articles 28 à 31 : Les articles 28 à 31 sont adoptés (votes identiques au vote sur l'amendement coté Am 10).

Article 32 : Après débat, l'article est mis aux voix. M. le secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M^{me} Blais (Abitibi-Ouest), M^{me} Boutin (Jean-Talon), M^{me} D'Amours (Mirabel), M^{me} Lachance (Bellechasse), M. Lamothe (Ungava), M^{me} LeBel (Champlain), M^{me} Nichols (Vaudreuil), M^{me} Picard (Soulanges), M^{me} Proulx (Côte-du-Sud), M. Tanguay (LaFontaine) et M. Zanetti (Jean-Lesage) - 11.

Contre : Aucun.

Abstention : M. Bachand (Richmond) - 1.

L'article 32 est adopté.

Articles 33 et 34 : Les articles 33 à 34 sont adoptés (votes identiques au vote sur l'article 32).

Article 35 : Un débat s'engage.

À 18 heures, M le président lève la séance et la Commission ajourne ses travaux sine die.

Le secrétaire suppléant de la Commission,

Le président de la Commission,

Original signé par

Original signé par

Mathieu LeBlanc

André Bachand

ML/mcb

Québec, le 8 décembre 2021

Troisième séance, le jeudi 9 décembre 2021

Mandat : Étude détaillée du projet de loi n° 7, Loi visant à faciliter le déroulement des prochaines élections générales provinciales dans le contexte de la pandémie de la COVID-19 et modifiant la Loi électorale (Ordre de l'Assemblée le 24 novembre 2021)

Membres présents :

M. Bachand (Richmond), président

M^{me} Blais (Abitibi-Ouest) en remplacement de M. Lévesque (Chapleau)

M^{me} D'Amours (Mirabel)

M. Jacques (Mégantic) en remplacement de M. Lemieux (Saint-Jean)

M^{me} Lachance (Bellechasse)

M^{me} LeBel (Champlain), ministre responsable des Institutions démocratiques et de la Réforme électorale

M. Martel (Nicolet-Bécancour)

M^{me} Nichols (Vaudreuil) en remplacement de M. Rousselle (Vimont)

M^{me} Picard (Soulanges) en remplacement de M^{me} Lavallée (Repentigny)

M. Tanguay (LaFontaine)

M^{me} Weil (Notre-Dame-de-Grâce)

M. Zanetti (Jean-Lesage), porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière d'institutions démocratiques

Droit de vote par procuration :

M^{me} Picard (Soulanges) pour M. Lamothe (Ungava).

Autres participants (par ordre d'intervention) :

M. Pierre Reid, directeur général des élections du Québec

M^e Benoit Coulombe, Service des affaires juridiques, Direction du financement politique et des affaires juridiques, Directeur général des élections du Québec

M. Jean-François Blanchet, adjoint au directeur général des élections et directeur des opérations électorales

La Commission se réunit à la salle Pauline-Marois de l'hôtel du Parlement.

À 15 h 08, M. Bachand (Richmond) déclare la séance ouverte.

M^{me} la secrétaire informe la Commission des remplacements.

M^{me} la secrétaire informe la Commission du droit de vote par procuration, conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 14 septembre 2021.

M. le président indique que, pour la durée de la séance, tous les votes se tiendront par appel nominal, conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 14 septembre 2021.

ÉTUDE DÉTAILLÉE (suite)

Il est convenu de permettre à MM. Reid et Blanchet ainsi qu'à M^e Coulombe de prendre la parole.

Article 35 : Après débat, l'article est mis aux voix. M^{me} la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M^{me} Blais (Abitibi-Ouest), M^{me} D'Amours (Mirabel), M. Jacques (Mégantic), M^{me} Lachance (Bellechasse), M. Lamothe (Ungava), M^{me} LeBel (Champlain), M. Martel (Nicolet-Bécancour), M^{me} Nichols (Vaudreuil), M^{me} Picard (Soulanges), M. Tanguay (LaFontaine) et M^{me} Weil (Notre-Dame-de-Grâce) - 11.

Contre : Aucun.

Abstention : M. Bachand (Richmond) - 1.

L'article 35 est adopté.

Article 37 : Après débat, l'article 37 est adopté (vote identique au vote sur l'article 35).

Article 38 : Il est convenu de suspendre l'étude de l'article 38.

Article 122 : Après débat, l'article 122 est adopté (vote identique au vote sur l'article 35).

Article 123 : Après débat, l'article 123 est adopté (vote identique au vote sur l'article 35).

Il est convenu de reprendre l'étude de l'article 38 suspendue précédemment.

Article 38 (suite) : L'article 38 est adopté (vote identique au vote sur l'article 35).

Article 39 : Après débat, l'article 39 est adopté (vote identique au vote sur l'article 35).

Article 40 : L'article 40 est adopté (vote identique au vote sur l'article 35).

Article 44 : Il est convenu de suspendre l'étude de l'article 44.

Article 81 : Après débat, l'article 81 est adopté (vote identique au vote sur l'article 35).

Il est convenu de reprendre l'étude de l'article 44 suspendue précédemment.

Article 44 (suite) : L'article 44 est adopté (vote identique au vote sur l'article 35).

Article 45 : Un débat s'engage.

À 16 h 09, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 9 minutes.

M^{me} LeBel (Champlain) propose l'amendement coté Am 11 (annexe I).

Après débat, l'amendement est adopté (vote identique au vote sur l'article 35).

L'article 45, amendé, est adopté.

Article 46 : Il est convenu de suspendre l'étude de l'article 46.

Article 90 : L'article 90 est adopté (vote identique au vote sur l'article 35).

Il est convenu de reprendre l'étude de l'article 46 suspendue précédemment.

Article 46 (suite) : Après débat, l'article 46 est adopté (vote identique au vote sur l'article 35).

Article 80 : Après débat, l'article 80 est adopté (vote identique au vote sur l'article 35).

Article 88 : L'article 88 est adopté (vote identique au vote sur l'article 35).

Article 91 : Après débat, l'article 91 est adopté (vote identique au vote sur l'article 35).

Article 93 : Après débat, l'article 93 est adopté (vote identique au vote sur l'article 35).

Article 94 : Après débat, l'article 94 est adopté (vote identique au vote sur l'article 35).

Article 47 : Après débat, l'article 47 est adopté (vote identique au vote sur l'article 35).

Article 49 : Il est convenu de suspendre l'étude de l'article 49.

Article 51 : Un débat s'engage.

À 17 h 06, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 25 minutes.

Il est convenu de suspendre l'étude de l'article 51.

Il est convenu d'étudier simultanément les articles 50, 52 et 60.

Articles 50, 52 et 60 : Il est convenu de suspendre l'étude des articles 50, 52 et 60.

Article 62 : Après débat, l'article 62 est adopté (vote identique au vote sur l'article 35).

Article 64 : Après débat, l'article 64 est adopté (vote identique au vote sur l'article 35).

Article 100 : Après débat, l'article 100 est adopté (vote identique au vote sur l'article 35).

Article 101 : Après débat, l'article 101 est adopté (vote identique au vote sur l'article 35).

Article 102 : Après débat, l'article 102 est adopté (vote identique au vote sur l'article 35).

Article 104 : L'article 104 est adopté (vote identique au vote sur l'article 35).

Articles 65 et 96 : Les articles 65 et 96 sont adoptés (vote identique au vote sur l'article 35).

Article 99 : Après débat, l'article 99 est adopté (vote identique au vote sur l'article 35).

Une discussion s'engage.

Article 66 : Avec le consentement de la Commission, M^{me} LeBel (Champlain) propose l'amendement coté Am 12 (annexe I).

Après débat, l'amendement est adopté (vote identique au vote sur l'article 35).

L'article 66, amendé, est adopté (vote identique au vote sur l'article 35).

Article 68 : Un débat s'engage.

Il est convenu de suspendre l'étude de l'article 68.

Article 126 : Il est convenu de suspendre l'étude de l'article 126.

Article 71 : Après débat, l'article 71 est adopté (vote identique au vote sur l'article 35).

Article 75 : L'article 75 est adopté (vote identique au vote sur l'article 35).

Article 85 : L'article 85 est adopté (vote identique au vote sur l'article 35).

À 17 h 59, la Commission suspend ses travaux jusqu'à 19 h 30.

À 19 h 33, la Commission reprend ses travaux.

Article 73 : Après débat, l'article est mis aux voix. M^{me} la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M^{me} Blais (Abitibi-Ouest), M^{me} D'Amours (Mirabel), M. Jacques (Mégantic), M. Lamothe (Ungava), M^{me} LeBel (Champlain), M. Martel (Nicolet-Bécancour), M^{me} Nichols (Vaudreuil), M^{me} Picard (Soulanges) et M^{me} Weil (Notre-Dame-de-Grâce) - 9.

Contre : Aucun.

Abstention : M. Bachand (Richmond) - 1.

L'article 73 est adopté.

Article 74 : L'article 74 est adopté (vote identique au vote sur l'article 73).

Article 76 : Après débat, l'article 76 est adopté (vote identique au vote sur l'article 73).

Article 78.1 : M^{me} LeBel (Champlain) propose l'amendement coté Am 13 (annexe I).

L'amendement est adopté et le nouvel article 78.1 est donc adopté (vote identique au vote sur l'article 73).

Article 77 : Après débat, l'article 77 est adopté (vote identique au vote sur l'article 73).

Article 78 : Après débat, l'article 78 est adopté (vote identique au vote sur l'article 73).

Article 82 : Après débat, l'article est mis aux voix. M^{me} la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M^{me} Blais (Abitibi-Ouest), M^{me} D'Amours (Mirabel), M. Jacques (Mégantic), M. Lamothe (Ungava), M^{me} LeBel (Champlain), M. Martel (Nicolet-Bécancour), M^{me} Nichols (Vaudreuil), M^{me} Picard (Soulanges), M^{me} Weil (Notre-Dame-de-Grâce) et M. Zanetti (Jean-Lesage) - 10.

Contre : Aucun.

Abstention : M. Bachand (Richmond) - 1.

L'article 82 est adopté.

Article 83 : L'article 83 est adopté (vote identique au vote sur l'article 82).

Article 89 : Après débat, l'article est mis aux voix. M^{me} la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M^{me} Blais (Abitibi-Ouest), M^{me} D'Amours (Mirabel), M. Jacques (Mégantic), M. Lamothe (Ungava), M^{me} LeBel (Champlain), M. Martel (Nicolet-Bécancour), M^{me} Nichols (Vaudreuil), M^{me} Picard (Soulanges), M. Tanguay (LaFontaine), M^{me} Weil (Notre-Dame-de-Grâce) et M. Zanetti (Jean-Lesage) - 11.

Contre : Aucun.

Abstention : M. Bachand (Richmond) - 1.

L'article 89 est adopté.

Article 92 : Un débat s'engage.

À 20 heures, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Il est convenu de suspendre l'étude de l'article 92.

Article 95 : Après débat, l'article 95 est adopté (vote identique au vote sur l'article 89).

Article 97 : Après débat, l'article est mis aux voix. M^{me} la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M^{me} Blais (Abitibi-Ouest), M^{me} D'Amours (Mirabel), M. Jacques (Mégantic), M^{me} Lachance (Bellechasse), M. Lamothe (Ungava), M^{me} LeBel (Champlain), M. Martel (Nicolet-Bécancour), M^{me} Nichols (Vaudreuil), M^{me} Picard (Soulanges), M. Tanguay (LaFontaine), M^{me} Weil (Notre-Dame-de-Grâce) et M. Zanetti (Jean-Lesage) - 12.

Contre : Aucun.

Abstention : M. Bachand (Richmond) - 1.

L'article 97 est adopté.

Article 103 : M^{me} LeBel (Champlain) propose l'amendement coté Am 14 (annexe I).

L'amendement est adopté (vote identique au vote sur l'article 97).

L'article 103, amendé, est adopté (vote identique au vote sur l'article 97).

Article 105 : M^{me} LeBel (Champlain) propose l'amendement coté Am 15 (annexe I).

À 20 h 11, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Après débat, l'amendement est adopté (vote identique au vote sur l'article 97).

Après débat, l'article 105, amendé, est adopté (vote identique au vote sur l'article 97).

Article 107 : Après débat, l'article 107 est adopté (vote identique au vote sur l'article 97).

Article 108 : Après débat, l'article 108 est adopté (vote identique au vote sur l'article 97).

Article 109 : Après débat, l'article 109 est adopté (vote identique au vote sur l'article 97).

Article 111 : Après débat, l'article 111 est adopté (vote identique au vote sur l'article 97).

Article 112 : L'article 112 est adopté (vote identique au vote sur l'article 97).

Article 114 : Après débat, l'article 114 est adopté (vote identique au vote sur l'article 97).

Article 115 : Après débat, l'article 115 est adopté (vote identique au vote sur l'article 97).

Article 116 : Après débat, l'article 116 est adopté (vote identique au vote sur l'article 97).

Article 117 : Après débat, l'article 117 est adopté (vote identique au vote sur l'article 97).

Article 118 : Après débat, l'article 118 est adopté (vote identique au vote sur l'article 97).

Article 119 : Après débat, l'article 119 est adopté (vote identique au vote sur l'article 97).

Article 120 : Après débat, l'article 120 est adopté (vote identique au vote sur l'article 97).

Article 121 : Après débat, l'article 121 est adopté (vote identique au vote sur l'article 97).

Article 134 : L'article 134 est adopté (vote identique au vote sur l'article 97).

Article 124 : Après débat, l'article 124 est adopté (vote identique au vote sur l'article 97).

Article 125 : Après débat, l'article 125 est adopté (vote identique au vote sur l'article 97).

Article 127 : Après débat, l'article 127 est adopté (vote identique au vote sur l'article 97).

Article 128 : Après débat, l'article 128 est adopté (vote identique au vote sur l'article 97).

Article 129 : L'article 129 est adopté (vote identique au vote sur l'article 97).

Article 130 : Après débat, l'article 130 est adopté (vote identique au vote sur l'article 97).

Article 131 : Après débat, l'article 131 est adopté (vote identique au vote sur l'article 97).

Il est convenu de reprendre l'étude de l'article 92 suspendue précédemment.

Article 92 (suite) : M^{me} LeBel (Champlain) propose l'amendement coté Am 16 (annexe I).

L'amendement est adopté (vote identique au vote sur l'article 97).

L'article 92, amendé, est adopté (vote identique au vote sur l'article 97).

Il est convenu de reprendre l'étude de l'article 68 suspendue précédemment.

Article 68 (suite) : M^{me} LeBel (Champlain) propose l'amendement coté Am 17 (annexe I).

Après débat, l'amendement est adopté (vote identique au vote sur l'article 97).

L'article 68, amendé, est adopté (vote identique au vote sur l'article 97).

Il est convenu de reprendre l'étude de l'article 126 suspendue précédemment.

Article 126 (suite) : M^{me} LeBel (Champlain) propose l'amendement coté Am 18 (annexe I).

Après débat, l'amendement est adopté et l'article 126 est donc retiré (vote identique au vote sur l'article 97).

Il est convenu de reprendre l'étude des articles 49 à 52 et 60 suspendue précédemment et de les étudier simultanément.

Articles 49 à 52 et 60 : Avec le consentement de la Commission, M^{me} LeBel (Champlain) propose l'amendement coté Am 19 (annexe I).

L'amendement est adopté et les articles 49 à 52 et 60 sont donc retirés (vote identique au vote sur l'article 97).

À 21 h 16, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 10 minutes.

Article 21.1 : Avec le consentement de la Commission, M^{me} LeBel (Champlain) propose l'amendement coté Am 20 (annexe I).

Après débat, l'amendement est mis aux voix. M^{me} la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M^{me} Blais (Abitibi-Ouest), M^{me} D'Amours (Mirabel), M. Jacques (Mégantic), M^{me} Lachance (Bellechasse), M. Lamothe (Ungava), M^{me} LeBel (Champlain), M. Martel (Nicolet-Bécancour), M^{me} Nichols (Vaudreuil), M^{me} Picard (Soulanges), M. Tanguay (LaFontaine) et M^{me} Weil (Notre-Dame-de-Grâce) - 11.

Contre : Aucun.

Abstention : M. Bachand (Richmond) - 1.

L'amendement est adopté et le nouvel article 21.1 est donc adopté.

Article 37.1 : Avec le consentement de la Commission, M^{me} LeBel (Champlain) propose l'amendement coté Am 21 (annexe I).

Après débat, l'amendement est adopté et le nouvel article 37.1 est donc adopté (vote identique au vote sur l'amendement coté Am 20).

Article 135.1 : Avec le consentement de la Commission, M^{me} LeBel (Champlain) propose l'amendement coté Am b (annexe II).

Un débat s'engage.

À 21 h 40, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Avec le consentement de la Commission, M^{me} LeBel (Champlain) retire l'amendement coté Am b.

Avec le consentement de la Commission, M^{me} LeBel (Champlain) propose l'amendement coté Am 22 (annexe I).

Après débat, l'amendement est mis aux voix. M^{me} la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M^{me} Blais (Abitibi-Ouest), M^{me} D'Amours (Mirabel), M. Jacques (Mégantic), M^{me} Lachance (Bellechasse), M. Lamothe (Ungava), M^{me} LeBel (Champlain), M. Martel (Nicolet-Bécancour), M^{me} Nichols (Vaudreuil), M^{me} Picard (Soulanges), M. Tanguay (LaFontaine), M^{me} Weil (Notre-Dame-de-Grâce) et M. Zanetti (Jean-Lesage) - 12.

Contre : Aucun.

Abstention : M. Bachand (Richmond) - 1.

L'amendement est adopté et le nouvel article 135.1 est donc adopté.

Article 135 : Après débat, l'article 135 est adopté (vote identique au vote sur l'amendement coté Am 22).

Article 136 : Après débat, l'article 136 est adopté (vote identique au vote sur l'amendement coté Am 22).

À 21 h 59, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 6 minutes.

Une discussion s'engage.

À 22 h 05, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 6 minutes.

Une discussion s'engage.

Il est convenu de reprendre l'étude des articles 1 à 3 suspendue précédemment et de les étudier simultanément avec l'intitulé du chapitre I.

Intitulé du chapitre I et articles 1 à 3 : Avec le consentement de la Commission, M^{me} LeBel (Champlain) propose l'amendement coté Am 23 (annexe I).

L'amendement est mis aux voix. M^{me} la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M^{me} Blais (Abitibi-Ouest), M^{me} D'Amours (Mirabel), M. Jacques (Mégantic), M^{me} Lachance (Bellechasse), M. Lamothe (Ungava), M^{me} LeBel (Champlain), M. Martel (Nicolet-Bécancour), M^{me} Picard (Soulanges), M. Tanguay (LaFontaine), M^{me} Weil (Notre-Dame-de-Grâce) et M. Zanetti (Jean-Lesage) - 11.

Contre : Aucun.

Abstention : M. Bachand (Richmond) - 1.

L'amendement est adopté et l'intitulé du chapitre I et les articles 1 à 3 sont donc retirés.

Il est convenu de procéder à l'étude du chapitre II.

Intitulé du chapitre II : M^{me} LeBel (Champlain) propose l'amendement coté Am 24 (annexe I).

L'amendement est adopté et l'intitulé du chapitre II est donc retiré (vote identique au vote sur l'amendement coté Am 23).

Il est convenu de procéder à l'étude du titre du projet de loi.

Titre du projet de loi : M^{me} LeBel (Champlain) propose l'amendement coté Am 25 (annexe I).

L'amendement est adopté (vote identique au vote sur l'amendement coté Am 23).

Il est convenu de suspendre l'étude du titre du projet de loi.

Article 137 : M^{me} LeBel (Champlain) propose l'amendement coté Am 26 (annexe I).

Après débat, l'amendement est adopté (vote identique au vote sur l'amendement coté Am 23).

L'article 137, amendé, est adopté (vote identique au vote sur l'amendement coté Am 23).

Titre du projet de loi (suite) : Le titre du projet de loi, amendé, est adopté (vote identique au vote sur l'amendement coté Am 23).

Sur motion de M. Bachand (Richmond), la Commission recommande la renumérotation du projet de loi amendé.

La motion est adoptée (vote identique au vote sur l'amendement coté Am 23).

M. Bachand (Richmond), propose :

QUE la Commission procède à l'ajustement des références contenues dans les articles du projet de loi afin de tenir compte de la mise à jour continue du Recueil des lois et des règlements du Québec effectuée en vertu de la Loi sur le Recueil des lois et des règlements du Québec (chapitre R-2.2.0.0.2).

La motion est adoptée (vote identique au vote sur l'amendement coté Am 23).

REMARQUES FINALES

M. Tanguay (LaFontaine) et M^{me} LeBel (Champlain) font des remarques finales.

À 22 h 19, M. le président lève la séance et la Commission, ayant accompli son mandat, ajourne ses travaux sine die.

La secrétaire de la Commission,

Le président de la Commission,

Original signé par

Original signé par

Astrid Martin

André Bachand

AM/mcb

Québec, le 9 décembre 2021

ANNEXE I

Amendements adoptés

ANNEXE II

Amendements non adoptés

ANNEXE III

Documents déposés

Documents déposés

Séance du 7 décembre 2021

Fédération étudiante collégiale du Québec. Mémoire sur le projet de loi n° 7, Loi visant à faciliter le déroulement des prochaines élections générales provinciales dans le contexte de la pandémie de la COVID-19 et modifiant la Loi électorale

CI-200